

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION DE TRANSFERT D'OPERATION ET DE STOCK

| | |
|--|---|
| DEMANDE D'INTERVENTION : | Communauté Urbaine de Caen la Mer (Département du Calvados). |
| DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL /COMMUNAUTAIRE : | Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Mondeville en date du 15 décembre 2021 autorisant l'intégration dans le Programme d'Action Foncière de Caen la Mer de la parcelle cadastrée BT 36, Sous réserve de la délibération du Conseil Communautaire autorisant l'intégration de la parcelle BT 36 dans son programme d'action foncière, |
| SITUATION DU BIEN : | Ensemble immobilier à usage d'entrepôt doté d'un logement de fonction, cadastré section BT n°36 d'une superficie de 5 260 m ² sis route de Cabourg sur le territoire communal. |
| POS/PLU : | Zone UP du PLU (approuvé le 7 décembre 2016) : zone urbaine multifonctionnelle, constructible à vocation de renouvellement urbain. |
| PROJET : | Réaménagement de l'entrée de ville et du carrefour Clopée, création d'un quartier d'habitat de 450 logements dont 60% de collectifs, construction de locaux d'activités et réaménagement d'espaces publics, dans le cadre du secteur opérationnel CALIX à Mondeville qui s'inscrit dans le projet plus global CAEN PRESQU'ILE. |
| COMITÉ D'ENGAGEMENT : | 3 décembre 2021 –Avis favorable |
| PROPRIÉTAIRE : | L'EPF dans le cadre d'une convention de réserve foncière pour le compte de la Commune de Mondeville. |
| ÉVALUATION DOMANIALE : | Avis des domaines du 16 janvier 2018. |
| IMPUTATION : | Compte n°901 223 : MONDEVILLE : SECTEUR CALIX Enveloppe projet : 452 000 € |

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,
Fait le 31/01/2022

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal
✓ Signé et certifié par 

Cette décision vaut transfert de l'opération et du stock dans le PAF de CAEN LA MER et vaut avenant au PAF de CAEN LA MER.

02 FEV. 2022